



PROTOCOLE DE SÛRETÉ RISQUE ATTENTAT – INTRUSION – PPMS –



LYCEE : 1285 Avenue Jules Grec

- Accès du public par le portail principal « sortie » sécurisé par un agent de surveillance du **lundi au vendredi de 7h30 à 18h00**

- Les consignes sont les suivantes :

- Contrôle visuel des sacs
- Vérification de l'identité des personnes extérieures
- Contrôle des élèves et accès portillon, les élèves piétons devront présenter leur carnet de correspondance ; livret d'apprentissage et livret de stagiaire

Lundi – mardi – jeudi 7h30-18h	7h30 à 8h00	un assistant d'éducation et l'agent de surveillance
	11h50 à 12h00	
13h10 à 13h30		
17h10 à 17h30		
Mercredi et vendredi 7h30-16h	7h35 à 8h00	un assistant d'éducation et l'agent de surveillance
	11h50 à 12h00	
	12h à 16h00	Agent de surveillance

- Les élèves motorisés auront un badge obligatoire sur lequel seront indiquées la classe et plaque d'immatriculation
Interdiction de traverser l'établissement en véhicule motorisé
- Utilisation du « dépose minute » à l'extérieur pour éviter les attroupements.
- Livraisons, identification des chauffeurs livreurs

SERRE DE VENTE : 1285 Avenue Jules Grec

Le flux des entrées et sorties sera contrôlé par l'agent de surveillance présent de 7h30 à 18h00.

CFPPA : 88 Chemin des Maures

- Accès apprenants du lundi au vendredi

Ouverture	Fermeture
7h30	8h00
11h40	12h00
12h50	13h05
16h50	17h10

Le contrôle sera effectué par un assistant d'éducation

- Les apprentis et les stagiaires motorisés auront un badge obligatoire sur lequel seront indiquées la classe et plaque d'immatriculation
Pour les personnes en stage court, le parking n'est pas accessible (possibilité de se garer à l'extérieur au parking de la salle des associations). Ils auront accès au CFPPA par l'entrée piéton du lycée en présentant une pièce d'identité et leur convocation.
- Les personnes occasionnelles souhaitant des informations sur l'apprentissage et la formation continue devront se présenter à l'entrée du lycée en présentant leur pièce d'identité.